



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Contribution d'ECCLA à l'enquête publique sur le projet photovoltaïque sur la commune de Treilles

ECCLA fait partie du CDPENAF, qui a donné un avis négatif sur ce projet, ce qui n'est pas si fréquent. (Voir l'extrait de l'avis ci-dessous).

Considérant que :

- les terres sur lesquelles est prévu le projet sont destinées à l'agriculture étant donné les efforts entrepris depuis 1975 pour les valoriser. De plus ces terres ont été déclarées à la PAC jusqu'en 2013 ;
- la forte demande de terres agricoles ressenties sur la commune ;
- les terres sont classées en AOC Corbières et Corbières-Fitou-Roussillon ;
- des enjeux particuliers avifaune sont importants tout particulièrement la présence proche de l'un des deux uniques sites de reproduction de l'Aigle de Bonelli dans l'Aude et de la présence de zones d'habitat dans le secteur ouest du projet.
- le projet ne propose pas de mesures de compensation collective agricole bien qu'il impacte des terres agricoles ou ayant un potentiel agricole ;

la commission émet un avis **DEFAVORABLE** au regard de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestier et au regard de l'étude préalable et des mesures de compensation agricole.

Quelques remarques sur ce projet.

1/ Déjà, ce terrain est situé sur une ancienne vigne ; il était encore inscrit à la PAC en 2013. Les terres sont classées en AOC corbières et AOC Corbières-Fitou-Roussillon. Aujourd'hui, un groupe de travail est en cours au niveau du département pour essayer de remettre en culture les friches agricoles, ce qui ne sera plus possible s'il y a une ferme photovoltaïque au sol.

2/ Au plan environnemental, il s'agit d'un territoire exceptionnellement riche. Il est situé :

- Dans une ZNIEFF de type 1 les plus précieuses pour l'environnement (Garrigues de Fitou et Salses le Château)
- Dans le Plan national d'Action (PNA) pour 3 espèces dont l'aigle de Bonelli dont il n'existe plus qu'une trentaine de couple dans toute la France, la Pie Grièche à tête rousse et des odonates (type d'insecte du genre libellule). Les Plan Nationaux d'Action sont des documents qui précisent les actions à mettre en œuvre pour préserver les espèces en danger.
- Et entouré de la zone NATURA 2000 oiseaux.

D'ailleurs, l'Autorité Environnementale précise dans sa conclusion : « Concernant le volet naturaliste de l'étude d'impact, elle relève des insuffisances de prospections qui ne permettent pas de quantifier et de qualifier correctement les enjeux et les impacts sur les espèces et relève que le projet n'évite pas la perte d'habitat naturel d'intérêt communautaire et de linéaires de haies champêtres.

Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

En l'état, l'étude naturaliste ne permet pas de s'assurer d'un niveau d'impact résiduel faible sur la biodiversité et ne garantit pas l'absence d'atteinte aux espèces protégées. »

Enfin, si Treilles n'est pas dans le PNR, alors qu'il est entouré de tous côtés par le PNR, c'est par la volonté du Maire qui ne souhaitait pas que la protection de l'environnement puisse gêner ces projets d'urbanisation...

3/ Si le SRCAE prévoit effectivement le développement du photovoltaïque, il prévoit par ordre de priorité le développement sur le bâtiment, puis au sol sur les espaces anthropisés (mines, carrières, décharges...) puis les espaces non bâtis ordinaire. France Nature Environnement plaide aussi pour l'utilisation des friches industrielles ou des espaces proches des sites SEVESO qui sont « gelés ».

Tout ceci ne correspond pas au site de ce projet, bien trop riche en espèces naturelles. Ce qui amène à la question suivante : pourquoi ce site et pas un autre ?

4/ Pourquoi ce site ?

Il n'y a pas vraiment d'explication. On lit qu'il s'agit d'une opportunité « foncière » le propriétaire n'ayant pas d'autre projet pour ce terrain.

Il n'y a pas eu de recherche de site alternatif, les alternatives se limitant à modifier légèrement l'emprise du projet sur le site.

5/ La société du Pas de l'Estradelle

Nous avons donc été voir ce que faisait la société « Domaine du Pas de l'Estradelle » sachant qu'il semble y avoir sur le terrain un mélange de vignes d'une part et de dépôt de déchets et de produits de bâtiments d'autre part. Surprise ! La première chose sur laquelle nous tombons, c'est le nom du gérant, Monsieur Alain Bouton, Maire de Treilles. Et la seconde, c'est qu'il est devenu gérant courant 2014, donc assez récemment.

Ainsi donc, ce projet va rapporter directement des bénéfices personnels au Maire. Même si tout ceci est probablement légal, c'est évidemment malsain. Les opposants aux énergies renouvelables visent souvent ce genre d'élus qui tire des bénéfices personnels des opérations financées par les citoyens (via les tarifs d'achat) pour avancer dans la transition énergétique.

On comprend mieux « l'opportunité foncière » évoquée par le document. Le Maire a probablement proposé son terrain.

6/ Y-a-t-il une solution alternative : OUI

Il se trouve qu'il existe une carrière sur la commune de Treilles et qu'elle n'est plus en activité. Ce serait un endroit idéal pour une ferme photovoltaïque. C'est exactement le type de site à privilégier.

D'ailleurs, le 8 janvier 2015, un Conseil Municipal de Treilles, a voté à l'unanimité des présents, l'autorisation donnée à Quadran, d'étudier la faisabilité d'un projet photovoltaïque sur le site de la carrière en question ? Cerise sur le gâteau : la carrière est sur un terrain communal et donc le projet apportera des finances à la commune.

Que s'est-il passé pour qu'entre janvier 2015 et janvier 2018, le projet a déménagé d'un site public particulièrement bien adapté, une carrière sans impact agricole et environnemental à un site privé avec des impacts lourds tant agricoles qu'environnementaux ?

ECCLA se prononce CONTRE ce projet et suggère que celui-ci retourne vers la carrière et demande un avis NEGATIF au Commissaire Enquêteur

Pour ECCLA
Sa Présidente Maryse Arditi



Narbonne, le 13/04/18

Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr